

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 857

présenté par

Mme Bono-Vandorme et M. Jolivet

-----

**ARTICLE 14**

Compléter la première phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« , ou qui a été reconnu coupable de mutilation sexuelle féminine »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement rajoute l'impossibilité d'obtenir un document de séjour pour toute personne condamnée pour avoir pratiqué l'excision.